

Ville de Neufchâteau



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT
CARLO DI ANTONIO

PROPRETÉ PUBLIQUE : LE 1^{ER} PROJET DE REPRISE DES CANETTES EST LANCÉ EN WALLONIE !

On les retrouve sur les trottoirs, les bords des routes, les sentiers, les fossés ou les cours d'eau. Elles font partie des déchets sauvages les plus courants. Si elles doivent être jetées dans une poubelle, force est de constater que ce geste simple est souvent oublié en Wallonie, générant un problème majeur en termes de propreté publique! Elles, ce sont les canettes!

*Pour agir contre ces déchets sauvages, le Ministre wallon de l'Environnement **Carlo DI ANTONIO** a souhaité organiser un projet-pilote de reprise des canettes abandonnées dans la nature en Wallonie.*

*Ce mardi 25 septembre, le dispositif a été présenté à Neufchâteau, qui est la première commune à participer au projet-pilote, sous l'impulsion du Député-Bourgmestre **Dimitri FOURNY**.*

Concrètement, chaque canette ramassée donnera droit à une prime de retour de 5 centimes. Cette prime de retour se traduira par des bons d'achat à faire valoir dans les commerces locaux participants des communes partenaires.

Le but de cette opération en faveur de la propreté publique est de :

- dissuader l'abandon de déchets dans la nature et sur la voie publique et
- de réduire leur nombre en encourageant le ramassage des canettes abandonnées.



Les communes participantes

24 communes ont été sélectionnées dans chacune des provinces wallonnes pour participer au projet-pilote, sur base d'un appel à candidature. Les communes sont réparties en binômes :

Perwez Ottignies-Louvain-la-Neuve	Neufchâteau Bastogne	Donceel Fexhe-le-Haut-Clocher
La Hulpe Tubize	Etalle Meix-devant-Virton	Frameries Dour
Eghezée Fernelmont	Bullange Butgenbach	Chièvres Frasnes-lez-Anvaing
Anhée Yvoir	Amay Nandrin	Courcelles Les Bons Villers

Après Neufchâteau, les autres communes implémenteront le système de manière progressive sur leur territoire dans les prochaines semaines.



Qui peut participer ? Comment et où ramener des canettes ?

Les citoyens et associations des communes participantes pourront ramener les canettes abandonnées qu'ils auront ramassées sur leur territoire : soit dans la machine de reprise soit dans le point de collecte communal.

En pratique ?

Les modalités de ce projet-pilote sont simples : **2 scénarios de reprise** de canettes usagées seront **testés alternativement** au sein de chaque binôme **pendant deux ans** :

1. **Système de reprise automatisé** à l'aide d'une machine spécifique
2. **Système de reprise manuel** auprès d'un préposé communal

Pourquoi tester deux systèmes ? Pour mesurer l'efficacité et la flexibilité des systèmes de reprise et la fiabilité des machines sur le terrain. Au terme de la première année, un bilan comparé des deux systèmes permettra de procéder à des ajustements éventuels pour la suite du projet.

Une évaluation avant, pendant, après de l'impact sur le sac bleu et sur la propreté publique accompagnera également l'opération.

En quoi consiste la prime de retour ? Comment en bénéficier ?

Chaque canette abandonnée rapportée donnera droit à une prime de retour de 5 centimes.

Pour bénéficier de cette prime de retour, chaque déposant s'inscrira sur le site www.primeretour.be. Ce site permettra :

1. De compatibiliser les canettes qui auront été rapportées et

2. De commander des bons d'achat d'une valeur de 5 EUR à faire valoir dans les commerces locaux participants au projet-pilote. Les bons d'achat seront envoyés aux bénéficiaires par la Poste.

Les commerces participants ainsi que la localisation des machines et points de collecte communaux seront également repris sur le site www.primeretour.be.

Les citoyens et associations qui ne disposent pas d'ordinateur ou de smartphone pourront solliciter de l'aide auprès de leur Administration communale.

Prime de retour vs Consigne ?

Une prime de retour n'est pas une consigne.

La prime de retour pour toute canette abandonnée dans la nature n'entraînera aucune modification du prix des canettes en Wallonie. Cette prime octroyée dans le cadre de ce projet-pilote visant à améliorer la propreté publique sera financée par le secteur de l'emballage.

Par comparaison, la consigne prévoit un supplément du coût du contenant, rétrocédé lors de son retour dans une machine ou un point de dépôt.

Pour plus d'informations : www.primeretour.be

Ce projet-pilote est organisé en concertation avec le secteur de l'emballage et la Cellule Be WaPP pour une Wallonie Plus Propre.

CONTACT PRESSE :

Marie MINET, Porte-parole du Ministre DI ANTONIO : 0479/888.475

<http://diantonio.wallonie.be> Facebook

Valérie CARTIAUX, Porte-parole de BEWAPP : 0475/999.563

Dimitri FOURNY, Député-Bourgmestre de Neufchâteau : 0497/161.861